

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	61

PRESENTS	51
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	31

Vote Pour : 54
Vote Contre : 5
Abstention : 2

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de la Convocation
16 SEPTEMBRE 2025
Date d’Affichage
16 SEPTEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Blaise AZNAR, Max ESCAFFRE à Pascal HEBRARD, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Gwenaél GRANGER à Sébastien CHARRUYER, François JONGBLOËT à Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND à Marie-Claire MATE, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°181_2025
ACTES : 7.6.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- Résiliation de la convention d’adhésion au service de médecine préventive et de santé au travail du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération adhère au service de médecine préventive proposé par le Centre de gestion du Tarn. Une convention d'adhésion a été signée avec le Centre de gestion du Tarn pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Cette convention est renouvelée par tacite reconduction à son échéance, pour une même durée, sauf volonté contraire de la collectivité et dénonciation en application des dispositions prévues à l'article 10-2 de ladite convention.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet peut dénoncer pour tout motif la présente convention avec effet au 1^{er} janvier qui suit moyennant un préavis de trois mois, soit au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Depuis quelques années, le nombre de visites médicales proposé par le centre de gestion diminue. Tous les ans, la collectivité verse près de 72 000 euros pour adhérer au service de médecine préventive. La déclaration de nos effectifs met en évidence un besoin d'environ 400 visites médicales par an. Ce besoin nous permettrait d'honorer la surveillance médicale de nos agents, telle que prévue par la réglementation.

En 2022, le Centre de gestion a réalisé 232 visites, 260 en 2023 et 130 en 2024.

Le peu de créneaux proposés ne permet pas d'assurer le suivi médical des agents en conformité avec la réglementation.

Un dispositif de consultation médicale au travers d'une plateforme peut être mis en place pour répondre au besoin de 400 visites médicales annuelles.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-40,

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de gestion du Tarn,

Considérant la non-réalisation du suivi médical réglementaire des agents,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et moyens généraux du 10 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (Vote contre de Blaise AZNAR en son nom et au nom de Florence BELOU lui ayant donné pouvoir, Mathieu BLESS, Michelle LAVIT, Fernand ORTEGA, et, Abstention de Stéphane HEBRARD en son nom et au nom de Max ESCAFFRE lui ayant donné pouvoir) :

- **décide** de résilier à compter du 1^{er} janvier 2026 la convention d'adhésion au service de médecine préventive et de santé au travail du Centre de gestion du Tarn,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 30 SEP. 2025

- publication - mise en ligne

Le 30 SEP. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR